

Politique RSE de l'Andra

(Responsabilité sociétale de l'entreprise)

Notre cœur de métier à l'Andra est de protéger l'homme, l'environnement et les générations futures des impacts des déchets radioactifs, la RSE s'inscrit donc entièrement dans cette démarche. Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques liés à son activité, l'Andra s'engage en termes de :

GOUVERNANCE

- À gouverner selon les principes, les visions et les valeurs de la responsabilité sociétale en s'appuyant sur le Conseil d'administration qui définit les orientations stratégiques et le Comité de direction qui les met en œuvre sous l'autorité du Directeur général ;
- À gouverner dans une perspective d'ouverture à la société, en associant aux prises de décisions les parties prenantes des territoires accueillant ses activités, mais également les citoyens, les experts et les acteurs de la société civile intéressés par le sujet des déchets radioactifs et en participant aux débats initiés par les organisations dédiées (HCTISN, CLIS, etc.) ;
- À collaborer avec les producteurs de déchets radioactifs, dans le respect des responsabilités de chacun, afin d'apporter une solution de stockage performante et proportionnée aux déchets à prendre en charge, notamment en termes de sûreté et d'environnement ;
- À lutter contre la corruption en ayant mis en place depuis 2017 un code de conduite conformément à la loi Sapin II.
- À limiter les nuisances en lien avec le projet Cigéo et les impacts environnementaux et sanitaires de ses centres et ses activités ;
- À protéger et à restaurer la biodiversité et les habitats naturels en tenant compte de la sensibilité écologique des milieux lors de ses choix d'implantation et en protégeant les écosystèmes de ses territoires d'implantation ;
- À atténuer autant que possible l'impact de ses activités sur les changements climatiques, notamment en concevant Cigéo moins émetteur de CO₂ ;
- À sensibiliser et encourager les salariés à adopter des pratiques écoresponsables et à intégrer ces habitudes au quotidien et dans les métiers (consommation responsable, diminution de l'empreinte carbone, protection de la biodiversité sur nos sites existants). L'Agence est ainsi engagée dans le dispositif des « Services publics écoresponsables », impulsé par l'État et sous la tutelle du ministère de la Transition écologique.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- À affirmer un mode de management respectueux des salariés et à proposer des dispositifs permettant un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle ;
- À lutter contre toute forme de discrimination au travail en encourageant la diversité mais aussi en favorisant l'inclusion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- À veiller à la santé et à la qualité de vie au travail de ses salariés et ses sous-traitants et également à protéger celle des populations résidant autour de ses installations ;
- À mettre en œuvre des dispositifs innovants de dialogue en interne et en externe ;
- À développer et à valoriser le capital humain en assurant un transfert de compétence en interne comme en externe, et en soutenant les salariés porteurs d'innovations ;
- À participer au développement du potentiel local en mettant en place différents outils d'insertion (contrats d'apprentissage, accueil de stagiaires et de travailleurs handicapés, clauses sociales dans les contrats, etc.).

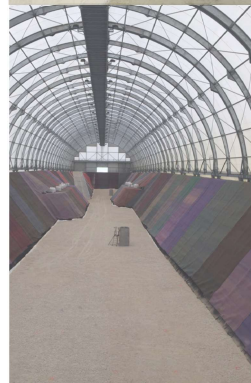
RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- À utiliser et à gérer de façon responsable les ressources naturelles en développant une approche environnementale globale de la gestion des déchets radioactifs et en intégrant les attentes de la société dans sa démarche de protection des intérêts (sûreté, environnement, etc.) et sa stratégie filières ;

RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

- À travailler sur sa performance économique en maîtrisant les coûts de conception de Cigéo et d'exploitation de ses installations ainsi que ses frais de fonctionnement et en utilisant de manière optimale les fonds publics ;
- À contribuer au développement économique des territoires qui accueillent ses activités en développant ses achats locaux et ses partenariats locaux et en privilégiant les circuits courts ;
- À être exemplaire dans ses pratiques relatives aux fournisseurs en respectant notamment les délais de paiement ;
- À avoir un comportement socialement responsable dans ses pratiques relatives aux collectivités locales des territoires d'implantation, en adoptant une politique d'insertion territoriale et en prenant en compte l'impact économique des centres.

Pierre-Marie ABADIE
Directeur général de l'Andra



AGENCE NATIONALE
DE GESTION
DES DÉCHETS
RADIOACTIFS
[E0F86C8D-0000-CE8D-822E-02181CDD0F94]
QUAPOLASSE170027 B